

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 mai 2024
Date d'affichage :
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**DETERMINATION DUREES AMORTISSEMENT
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Le Conseil Communautaire doit fixer la durée d'amortissement pour chaque subvention d'équipement versée et perçue. Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer la durée des amortissements comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

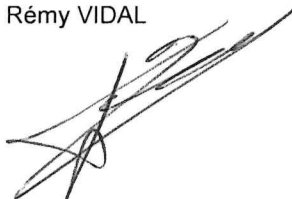
- Pour les subventions d'équipement versées en 2023 :
 - * Participation F.R.T. Investissement (N° inventaire : FIN-224-2023) 10 218,00 €
 - Durée amortissement : 10 ans
 - * Programme très haut débit FTTh (2^{ème} acompte) (N° inventaire : RES-183-2021-1) 64 033,20 €
 - Durée amortissement : 15 ans
- Pour les subventions d'équipement perçues en 2023 :
 - * Intégration subventions Etat signalétique touristique (N° inventaire : MAT-192-2022-1) 26 726,92 €
 - * Intégration subvention Région signalétique touristique (N° inventaire : MAT-192-2022-1) 10 237,31 €
 - * Intégration autre subvention signalétique chemins randonnées (N° inventaire : MAT-193-2022-1°) 8 868,95 €
 - Durée amortissement : 10 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la proposition d'amortissement telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE
07/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com